

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 329

13 février 2009

SOMMAIRE

ACTIV Parking Holdings S.A.	15758	Prakash S.A.	15758
Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.	15786	Re De Co Holding S.A.	15783
Auberge de l'Our	15763	S.A. Bull N.V.	15751
Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar	15792	S.A. Enemge	15773
EAVF S.à r.l.	15789	Socofi Spf S.A.	15749
Espace Lavandier	15792	Surf International S.A.	15763
Exel Luxembourg 1 S.à r.l.	15751	Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l.	15752
Exel Luxembourg 2 S.à r.l.	15749	Tishman Speyer French Venture III S.à r.l.	15777
Immocube Sàrl	15755	Tishman Speyer French Venture II S.à r.l.	15746
Ipomee S.A.	15755	Van Holder S.A.	15780
Job Networks Group S.A.	15766	W2005/W2007 Bora S.à r.l.	15769
KG S.A.	15746	Wexford Holding Company S.A.	15783
Launer International S.A.	15786	Whitehall French RE 3 S.à r.l.	15780
MH Germany Property VII S.à r.l.	15774		
Neva S.à r.l.	15751		

KG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, Zone Industrielle Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 63.179.

Le Bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014670/8812/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10022. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Tishman Speyer French Venture II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 457.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.593.

In the year two thousand and eight, on the ninth of December
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Mr. Gael Toutain, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 3rd, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture II S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.593 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 152, dated January 19th, 2008 and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated September 30th, 2008, under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at three hundred fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) divided into fourteen thousand and fourteen (14,014) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred seven thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 107,475.-) to raise it from its present amount of three hundred fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) to four hundred fifty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 457,825.-) by creation and issue of four thousand two hundred ninety-nine (4,299) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the four thousand two hundred ninety-nine (4,299) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred seven thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 107,475.-) as follows:

(i) by contribution in cash of the amount of sixty-nine thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 69,425.-). This sum is fully paid up in cash so that the said amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

(ii) by contribution in kind in the amount of thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company.

Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-) in aggregate held by the sole shareholder as represented hereabove against the Company (the "Claim").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at 1st December 2008, as well as a certificate issued by the managers of the sole shareholder on 3rd December 2008.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-).

Effective implementation of the contribution in kind

The sole shareholder, contributor, represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds the Claim against the Company amounting to a counter value of thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-);
- the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the sole shareholder is entitled to receive payment of the Claim;
- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-).

Report of Company's sole manager

The report of the sole manager of the Company, dated 3rd December 2008, annexed to the present deed, attests that Mr Marcel STEPHANY, Category B manager of the sole manager of the Company, and Ms Geraldine COPELAND WRIGHT, Category A Manager of the sole manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the sole manager of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred fifty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 457,825.-) represented by eighteen thousand three hundred thirteen (18,313) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture II S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.593 (la

"Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 en date du 19 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 30 septembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) représenté par quatorze mille quatorze (14.014) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 107.475,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) à quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 457.825,-) par la création et l'émission de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (4.299) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (4.299) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 107.475,-) comme suit

(i) par apport en numéraire d'un montant de soixante-neuf mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 69.425,-). Cette somme a été entièrement payée en numéraire de sorte qu'elle est dès à présent à la disposition de la société tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

(ii) par apport en nature d'un montant de trente-huit mille cinquante Euros (EUR 38.050,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique sur la Société.

Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de trente-huit mille cinquante Euros (EUR 38.050,-) détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant à travers d'un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 1^{er} décembre 2008 ainsi que d'un certificat émis par les gérants de l'associé unique en date du 3 décembre 2008.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimé à trente-huit mille cinquante Euros (EUR 38.050,-).

Réalisation effective de l'apport

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de trente-huit mille cinquante euros (EUR 38.050,-) à l'encontre de la Société;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'associé unique n'a le droit d'acquérir la Créance;
- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de trente-huit mille cinquante Euros (EUR 38.050,-);

Rapport du gérant unique

Le rapport du gérant unique de la Société en date du 3 décembre 2008, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Marcel STEPHANY, gérant de catégorie B du gérant unique de la Société, et Madame Geraldine COPELAND WRIGHT, gérant de catégorie A du gérant unique de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants du gérant unique de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 457.825,-) représenté par dix-huit mille trois cent treize (18.313) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gael Toutain, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2008. LAC / 2008 / 49818. Reçu à 0,5%: cinq cent trente-sept euros trente-huit cents (537,38 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009013600/202/161.

(090013093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Exel Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.641.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 8 décembre 2008 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés seront déposés sur un compte bancaire ouvert au nom du liquidateur auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009014119/304/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Socofi Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.182.

—
L'an deux mille neuf, le sept janvier.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "SOCOFI S.A.", R.C.S. Numéro B 31.088, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 2 août 1991. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé (conversion en euro), en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 8 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Christine ORBAN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Amandine LESAIN, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Hélène SCHORR, employée privée, avec même adresse professionnelle.
Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trente (30) actions sur les trente (30) actions d'une valeur nominale de vingt et un mille cinq cent euros (21.500,- EUR), représentant cent pourcent (100%) du capital social de six cent quarante-cinq mille euros (645.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "SOCOFI S.A." en "SOCOFI Spf S.A.";
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.";

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame/Monsieur la/le Président(e) et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de "SOCOFI S.A." en "SOCOFI Spf S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Orban, A. Lesaint, H. Schorr et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2009. LAC/2009/969. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014250/5770/84.

(090013735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Neva S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 47.548.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014563/9065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08484. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

S.A. Bull N.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebrüch.

R.C.S. Luxembourg B 6.328.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014630/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06345. - Reçu 94,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Exel Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.640.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 8 décembre 2008 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés seront déposés sur un compte bancaire ouvert au nom du liquidateur auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009014117/304/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.105.925,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.595.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117.194,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 3rd, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l." having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on December 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 151, dated January 19th, 2008 and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated September 30th, 2008, under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at eight hundred twenty-seven thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 827,275.-) divided into thirty-three thousand and ninety-one (33.091) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of two hundred seventy-eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 278,650.-) to raise it from its present amount of eight hundred twenty-seven thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 827,275.-) to one million one hundred five thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 1,105,925.-) by creation and issue of eleven thousand one hundred and forty-six (11,146) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the eleven thousand one hundred and forty-six (11,146) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of two hundred seventy-eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 278,650.-) as follows:

(i) by contribution in cash in the amount of one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000.-). This sum is fully paid up in cash so that the said amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

(ii) by contribution in kind in the amount of ninety-eight thousand six hundred fifty Euro (EUR 98,650.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company.

Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to ninety-eight thousand six hundred fifty Euro (EUR 98,650.-) in aggregate held by the Sole Shareholder as represented hereabove against the Company (the "Claim").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at 1st December 2008, as well as a certificate respectively issued by the managers of the Sole Shareholder on 3rd December 2008.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount to ninety-eight thousand six hundred fifty Euro (EUR 98,650.-).

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, contributor, represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds the Claim against the Company amounting to a counter value of ninety-eight thousand six hundred fifty Euro (EUR 98,650.-);
- the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;
- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of ninety-eight thousand six hundred fifty Euro (EUR 98,650.-).

Report of Company's board of managers

The report of the board of managers of the Company, dated 3rd December 2008, annexed to the present deed, attests that Mr Marcel STEPHANY, Category B manager, and Ms Geraldine COPELAND WRIGHT, Category A Manager, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one million one hundred five thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 1,105,925.-) represented by forty-four thousand two hundred thirty-seven (44,237) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le huit décembre

Par-devant Nous, Maître Paul Bettinger, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.194,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 151, en date du 19 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 30 septembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à huit cent vingt-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 827.275,-), divisé en trente-trois mille quatre-vingt-onze (33.091) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante Euros (EUR 278.650,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingt-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 827.275,-) à un million cent cinq mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 1.105.925,-) par la création et l'émission de onze mille cent quarante-six (11.146) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux onze mille cent quarante-six (11.146) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de deux cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante Euros (EUR 278.650,-) comme suit:

(i) par apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-). Cette somme a été entièrement payée en numéraire de sorte qu'elle est dès à la disposition de la société tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

(ii) par apport en nature d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante Euros (EUR 98.650,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique sur la Société.

Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante Euros (EUR 98.650,-) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant à travers d'un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 1^{er} décembre 2008 ainsi que d'un certificat émis par les gérants de l'Associé Unique en date du 3 décembre 2008.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimé à quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante Euros (EUR 98.650,-).

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante Euros (EUR 98.650,-) à l'encontre de la Société;

- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquérir la Créance;

- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante Euros (EUR 98.650,-);

Rapport du conseil de gérance

Le rapport du conseil de gérance de la Société en date du 3 décembre 2008, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Marcel STEPHANY, gérant de catégorie B, et Madame Geraldine COPELAND WRIGHT, gérant de catégorie A, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent cinq mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 1.105.925,-) représenté par quarante-quatre mille deux cent trente-sept (44.237) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gael Toutain, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2008. LAC / 2008 / 49815. Reçu à 0,5%: mille trois cent quatre-vingt-treize euros vingt-cinq cents (1.393,25 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009013601/202/160.

(090013082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Ipomee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.150.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014625/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05928. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Immocube Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 144.210.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Sidney SCHAMBURGER, indépendant, né à Wiltz, le 12 mars 1960, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

et

2) Madame Monique FEIDT, indépendante, née à Luxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "IMMOCUBE Sàrl".

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location, la gérance, les activités de syndic et d'administrateur de biens, ainsi que la promotion d'immeubles bâtis et non-bâtis, l'exploitation d'une agence d'assurance, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans

les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de dix mille Euros; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur, la signature conjointe des gérants techniques est nécessaire.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre de l'année deux mille neuf.

Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1. M. Sidney Schamburger,	50 parts
2. Mme Monique Feidt,	50 parts
Total	100 parts

et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants techniques pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sidney SCHAMBURGER, indépendant, né à Wiltz, le 12 mars 1960, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

et

- Madame Monique FEIDT, indépendante, née à L uxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

2) Le siège social de la Société est établi à L-5310 Contern, 4, rue de Moutfort.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire.

Signé: S. SCHAMBURGER, M. FEIDT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1322. Reçu à 0,5 %: soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009013840/211/140.

(090012741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**ACTIV Parking Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Prakash S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.515.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared Me Thomas Roberdeau, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of Royalton Capital Investors II, L.P., a Guernsey limited liability company with its principal place of business located at P.O. BOX 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, being the sole shareholder of Prakash S.A., société anonyme, (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 76.515. The Company was incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 5 June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 25 October 2000, number 782. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of Me Gérard Lecuit, prenamed, dated 29 July 2008 and published in the Mémorial C on 11 September 2008, number 2225.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder holds all three hundred and ten (310) shares in issue in the Company so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Change of the prevailing language of the articles of incorporation of the Company from French to English (followed by a French translation).

2) Change of name of the Company into "ACTIV Parking Holdings S.A." and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

3) Split of the number of ordinary shares representing the issued share capital of the Company by conversion of the existing 310 ordinary shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each into 310,000 ordinary shares of a nominal value of ten cents of an Euro (EUR 0.10) each, and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so that this article shall read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares of a nominal value of ten cents of an Euro (EUR 0.10) each."

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the prevailing language of the articles of incorporation of the Company from French to English (followed by a French translation).

As a consequence, the articles of incorporation of the Company now read as follows:

"Chapter I. Denomination, Registered office, Purpose, Duration

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "PRAKASH S.A.,"

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the board of directors.

In the event that extraordinary events of a political or economic nature are occurring or are imminent, that would interfere with the normal activity at the registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be declared to have been transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such a decision shall have no effect on the nationality of the Company. The declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the knowledge of third parties by the body of the company which is in the best position for this purpose under the given circumstances.

Art. 3. The life of the Company is not limited.

Art. 4. The purpose of the Company is the carrying out of all transactions which are directly or indirectly relating to the taking of participating interests in any form in any enterprise, as well as the administration, management, supervision, and development of these participations.

In particular, it may use its funds for the creation, management, development, value increase, and liquidation of a portfolio composed of all securities and patents of any origin, participate in the establishment, development, and supervision of any undertaking, acquire by way of contribution, subscription, firm undertaking or purchase option, or in any other way all securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange, or otherwise, have these transactions and patents developed.

It may borrow in any form. Within the limits of the law of 10 August 1915, it may grant to companies of the same group of companies, or to any shareholder, all assistance, loans, advances, or guarantees.

Furthermore, the purpose of the company is the purchase, sale, management, and development of all immovable property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may take all steps to safeguard its rights, and carry out all activities in general which are directly or indirectly attached to its purpose or liable to promote it.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000 -), represented by three hundred ten (310) shares of a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000 -) each.

The shares have the form of registered shares.

The shares of the company may be created as single shares or in the form of certificates representing several shares.

To the extent of, and according to the provisions of the law, the company may repurchase its own shares.

Chapter III. Administration

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders and who shall be appointed by the general meeting of the shareholders for a term of office which may not exceed six years, and which may remove them from office at any time.

The number of directors, as well as their remuneration and their term of office, shall be decided by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors shall choose a chairman from_ its midst members.

The board of directors shall meet/convene upon call by the chairman as often as the interests of the company so demand.

It shall have to be convened each time upon the request of two directors.

Art. 8. The board of directors shall be vested with the broadest powers to carry out all acts of administration and disposition which are relating to its corporate purpose. All acts not expressly reserved by law and the articles of incorporation to the general meeting shall fall under its competence. It is authorised to pay interim dividends according to the provisions of the law.

Art. 9. The company shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or by the signature of a managing director, without prejudice as to the decisions to make concerning the corporate signature in case of a delegation of powers and duties conferred by the board of directors by virtue of article 10 of the articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate the daily management of the company to one or several directors who will carry the title of managing directors.

It may also entrust the administration of all or part of the corporate affairs, or a special section thereof, to one or several managers, and grant special powers for specific affairs to one or several authorised agents selected from or outside of its midst, and who do not need to be shareholders.

Art. 11. Judicial proceedings, either as plaintiff or as defendant, shall be handled in the name of the Company by the board of directors through action and due care of its chairman, or by a managing director delegated thereto.

Chapter IV. Supervision

Art. 12. The supervision of the Company shall be entrusted to one or several statutory auditors appointed by the general meeting, which shall lay down their number and their remuneration as well as their term of office, which may not exceed a period of six years.

Chapter V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting shall be convened in Luxembourg-City at the place indicated in the convening notices on the first Friday of the month of March at 10:00 a.m., and for the first time in 2001.

If this day is a legal holiday, the general meeting shall be held on the first following working day.

Chapter VI. Business year, Distribution of the profits

Art. 14. The business year shall start on January 1 and end on December 31 of the same year.

Exceptionally, the first business year shall include the total period starting with the day of incorporation of the company until 31 December 2000.

Art. 15. The balance sheet surplus, minus social charges and depreciations, forms the net profit of the company. From this profit, five percent (5%) shall be withdrawn for the setting up of the legal reserve fund; this withdrawal shall cease to be compulsory when the reserve will have reached an amount of one tenth of the share capital; withdrawals shall, however, be made again until its full restoration if at any moment and for any reason the reserve fund was broken into.

The balance shall be at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a decision of the general meeting.

At the dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, natural or legal persons, appointed by the general meeting, which shall determine their powers and their fees.

Chapter VIII. General provisions

Art. 17. For all matters not specified in the present articles of incorporation, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies and its amendments."

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company and consequently to further amend article 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "ACTIV Parking Holdings S.A."."

Third resolution

The sole shareholder resolved to split the number of ordinary shares representing the issued share capital of the Company by conversion of the existing three hundred ten (310) ordinary shares of a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each into three hundred and ten thousand (310,000) ordinary shares of a nominal value of ten cents of an Euro (EUR 0.10) each.

The sole shareholder consequently resolved to further amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares of a nominal value of ten cents of an Euro (EUR 0.10) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu Me Thomas Roberdeau, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire pour le compte de Royalton Capital Investors II, L.P., une limited company constituée sous les lois de Guernesey, ayant son principal établissement à P.O. BOX 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, GY1 3QL, l'actionnaire unique

de Prakash S.A., société anonyme (désignée ci-après le "Société"), ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.515. La Société a été constituée suivant acte reçu de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 782 en date du 25 octobre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Gérard Lecuit, prénommé, en date du 29 juillet 2008 et publié au Mémorial C numéro 2225 du 11 septembre 2008.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient toutes les trois cent dix (310) actions en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Modification de la langue prépondérante des statuts de la Société du français vers l'anglais (suivi d'une traduction française).

2) Changement de dénomination de la Société en "ACTIV Parking Holdings S.A." et modification conséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

3) Dilution du nombre d'actions ordinaires représentant le capital social émis de la Société par conversion des 310 actions existantes d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100) chacune en 310.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes d'Euros (EUR 0,10) chacune, et modification conséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte que cet article ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'Euros (EUR 0,10) chacune."

III. Il résulte de ce qui précède que présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Les décisions prises par l'actionnaire unique sont les suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier la langue prépondérante des statuts de la Société du français vers l'anglais (suivi d'une traduction française).

Par conséquent, les statuts de la Société ont désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PRAKASH S.A."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de mille euros (1 000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du conseil d'administration. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mars à 10.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, des prélèvements devront toutefois être repris jusqu'à entière restauration si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la dénomination de la Société et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous le dénomination de "ACTIV Parking Holdings S.A."

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de diluer le nombre d'actions ordinaires représentant le capital social émis de la Société par conversion des trois cent dix (310) actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de cents Euros (EUR 100) chacune en trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes d'Euros (EUR 0,10) chacune.

L'actionnaire unique a décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'Euros (EUR 0,10) chacune."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé. T. ROBERDEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52933. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014342/242/275.

(090013534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Surf International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014642/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Auberge de l'Our, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.352.

L'an deux mille neuf.

Le treize janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Pierre SCHAMMEL, retraité, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare,
- 2.- Madame Fernande WOLTER, épouse de Monsieur Pierre SCHAMMEL, retraitée, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare,

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AUBERGE DE L'OUR S.à r.l., avec siège social à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.352 (NIN 1977 2402 840).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 1977, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 29 octobre 1977, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, prénommé, en date du 15 novembre 1979, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 24 janvier 1980,

- suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, prénommé, en date du 21 février 1984, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 en 1984,

- suivant acte reçu par la notaire Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 27 mai 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 256 du 19 septembre 1987.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 10 octobre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1229 du 21 août 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, prénommé, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 537 du 5 avril 2007,

Que le capital social de la société s'élève au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Pierre SCHAMMEL, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Madame Fernande WOLTER, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Cession de parts sociales

1.- Monsieur Pierre SCHAMMEL cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit deux cent cinquante (250) parts sociales, à Monsieur Dany SCHAMMEL, pilote, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare pour le montant de six mille deux cent cinquante Euros (€ 6.250,-).

2.- Madame Fernande WOLTER cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit deux cent cinquante (250) parts sociales, à Monsieur Dany SCHAMMEL, prénommé, pour le montant de six mille deux cent cinquante Euros (€ 6.250,-).

Est intervenu au présent acte:

Monsieur Dany SCHAMMEL, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession de parts sociales.

Monsieur Dany SCHAMMEL est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Madame Fernande WOLTER, agissant en sa qualité de gérante de la société déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite l'associé unique, Monsieur Dany SCHAMMEL, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts intervenue, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Dany SCHAMMEL, gérant de la société, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

Deuxième résolution

L'associée unique accepte la démission de Madame Fernande WOLTER de son poste de gérante et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Dany SCHAMMEL, gérant de société, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Quatrième résolution

Suite à la cession de parts intervenue, l'associé unique décide d'adapter les statuts de la société à son caractère unipersonnel, statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration, d'hébergement et d'un snack.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Dany SCHAMMEL, gérant de la société, demeurant à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

Art. 5. La société prend la dénomination de "Auberge de l'Our", société à responsabilité limitée.

Art. 6. Le siège social est établi à Vianden.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SCHAMMEL, F. WOLTER, D. SCHAMMEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 janvier 2009. Relation: ECH/2009/31. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009013404/201/134.

(090012598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Job Networks Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 144.277.

— STATUTS

L'an deux mille huit,

Le trente décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Edith DE-PIZZOL, directrice générale, demeurant à F-57070 Metz, 97, rue Georges Hermann,

2.- Monsieur Simon KADUR, employé privé, demeurant à F-70200 Saint-Germain, 32, rue des Vosges,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JOB NETWORKS GROUP S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra également effectuer des prestations de services (administratives et commerciales) au profit de ses filiales.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Le premier Président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des Administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 12. La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou soit par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le second mardi du mois de mai à quinze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) Commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux Commissaires.

Art. 19. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente-et-un décembre 2009.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts, en 2010.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Edith DE-PIZZOL, prénommée, trois cent quarante actions	340
2.- Monsieur Simon KADUR, prénommé, six cent soixante actions	660
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des Administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés Administrateurs:

- a) Madame Edith DE-PIZZOL, prénommée,
- b) Monsieur Simon KADUR, prénommé,

c) Monsieur Daniel KADUR, dirigeant de sociétés, demeurant à F57070 Saint-Julien-les-Metz, 97, rue Georges Her-
mann.

2.- Le nombre des Commissaires est fixé à un.

Est nommé Commissaire:

"LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte
Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 83.827.

3.- Est nommé Administrateur-Délégué:

Monsieur Simon KADUR, prénommé.

Les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée
générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

4.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent
acte avec le notaire.

Signé: E. De-Pizzol, S. Kadur, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/455. Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155 €)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009014309/227/153.

(090013947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

W2005/W2007 Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.399.

In the year two thousand and seven, on the thirty first of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) W2007 Finance Sub LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its managing member WH Advisors, L.L.C. 2007, here represented by Mrs. Cécile JAGER, Attorney-at-law, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) W2007 Parallel Bora S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130278, represented by Mrs. Cécile JAGER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3889819, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH International Advisors, L.L.C. 2005, here represented by Mrs. Cécile JAGER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4) Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), Limited partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3931912, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C., here represented by Mrs. Cécile JAGER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed entities, represented as follows, declare to be the current shareholders representing the entire capital of "W2005/W2007 Bora S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg and incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated May 8, 2007, published in the Memorial C number 1488 of July 18, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128399 ("the Company").

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

- That the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, fully paid up and subscribed as follows:

- six hundred and five thousand two hundred and forty-one (605,241) shares by W2007 Finance Sub LLC, prenamed;
- nineteen thousand seven hundred and fifty-nine (19,759) shares by W2007 Parallel Bora S.à r.l., prenamed;
- five hundred and sixty-nine thousand three hundred and thirteen (569,313) by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, prenamed;
- fifty-five thousand six hundred and eighty-seven (55,687) by Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), Limited Partnership, prenamed.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand one hundred and forty-nine euro sixty-four cent (EUR 35,149.64) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to forty-seven thousand six hundred and forty-nine euro sixty-four cent (EUR 47,649.64) by issuance of three million five hundred and fourteen thousand nine hundred and sixty-four (3,514,964) new shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

2. Subscription of the three million five hundred and fourteen thousand nine hundred and sixty-four (3,514,964) new shares and paying up these shares by a contribution in kind consisting of claims against the Company by the current shareholders as follows:

- W2007 Finance Sub LLC: one million seven hundred and one thousand nine hundred and twenty-one (1,701,921) shares for an amount of seventeen thousand and nineteen euro twenty-one cent (EUR 17,019.21);
- W2007 Parallel Bora S.à r.l.: fifty-five thousand five hundred and sixty-one (55,561) shares for an amount of five hundred and fifty-five euro sixty-one cent (EUR 555.61);
- Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005: one million six hundred thousand nine hundred and twenty-seven (1,600,927) shares for an amount of sixteen thousand and nine euro twenty-seven cent (EUR 16,009.27); and
- Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), Limited partnership: one hundred and fifty-six thousand five hundred and fifty-five (156,555) shares for an amount of one thousand five hundred and sixty-five euro fifty-five cent (EUR 1,565.55).

The above-mentioned subscribers will pay these shares through the contribution of their respective rights of a certain, liquid and immediately payable claim held by them against the Company.

3. To amend the Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the proposed increase of the share capital.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The current shareholders agree to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-five thousand one hundred and forty-nine euros sixty-four cent (EUR 35,149.64) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to forty-seven thousand six hundred and forty-nine euro sixty-four cent (EUR 47,649.64) by issuance of three million five hundred and fourteen thousand nine hundred and sixty-four (3,514,964) new shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

The three million five hundred and fourteen thousand nine hundred and sixty-four (3,514,964) new shares are subscribed as follows by:

1. W2007 Finance Sub LLC, represented a stated hereabove hereby declares to subscribe for one million seven hundred and one thousand nine hundred and twenty-one (1,701,921) new shares each with a par value of one cent (EUR 0.01) and to pay them up by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and immediately payable claim held by it against the Company of an amount of seventeen thousand and nineteen euro twenty-one cent (EUR 17,019.21);
2. W2007 Parallel Bora S.à r.l., represented a stated hereabove hereby declares to subscribe for fifty-five thousand five hundred and sixty-one (55,561) new shares each with a par value of one cent (EUR 0.01) and to pay them up by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and immediately payable claim held by it against the Company of an amount of five hundred and fifty-five euro sixty-one cent (EUR 555.61);
3. Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, represented a stated hereabove hereby declares to subscribe for one million six hundred thousand nine hundred and twenty-seven (1,600,927) new shares each with a par value of one cent (EUR 0.01) and to pay them up by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and immediately payable claim held by it against the Company of an amount

of sixteen thousand and nine euro twenty-seven cent (EUR 16,009.27);

4. Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), Limited partnership, represented as stated hereabove hereby declares to subscribe for one hundred and fifty-six thousand five hundred and fifty-five (156,555) new shares each with a par value of one cent (EUR 0.01) and to pay them up by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and immediately payable claim held by it held by it against the Company of an amount of one thousand five hundred and sixty-five euro fifty-five cent (EUR 1,565.55).

Evidence of the contributions existence and Value

The existence and the value of the said claims result from an interim balance sheet as per December 21, 2007 and from a certificate issued by the management of the Company.

Such certificate and balance sheet, after signature *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing parties acting in his hereabove stated capacities and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The shareholders agree to amend the Article 6 of the articles of association that now read as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at forty-seven thousand six hundred and forty-nine euro sixty-four cent (EUR 47,649.64) represented by four million seven hundred and sixty-four thousand nine hundred and sixty-four (4,764,964) shares, each with a par value of one cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 2,000.-€.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

1. W2007 Finance Sub LLC, un 'limited liability company' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'managing member' WH Advisors, L.L.C. 2007, ici représenté par Mme Cécile JAGER, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. W2007 Parallel Bora S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130278, ici représentée par Mme Cécile JAGER, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005 un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 3889819 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' WH International Advisors, L.L.C. 2005, ici représenté par Mme Cécile JAGER, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), Limited partnership, un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 3931912 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' WH Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C., ici représenté par Mme Cécile JAGER, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "*ne varietur*" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées sont les uniques associés représentant l'intégrité du capital de W2005/W2007 Bora S.à r.l. ("a Société"), ayant son siège au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1488 du 18 juillet 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B128399.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (0,01.-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées de la manière suivante:

- six cent cinq mille deux cent quarante-et-une (605.241) parts sociales souscrites par W2007 Finance Sub LLC;
- dix-neuf mille sept cent cinquante-neuf (19.759) parts sociales souscrites par W2007 Parallel Bora S.à r.l.;
- cinq cent soixante-neuf mille trois cent treize (569.313) parts sociales souscrites par Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005; et
- cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-sept (55.687) parts sociales souscrites par Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), Limited partnership.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de trente-cinq mille cent quarante-neuf euros soixante-quatre cents (35.149,64.-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à quarante-sept mille six cent quarante-neuf euros soixante-quatre cents (47.649,64.-EUR) par la création et l'émission de trois millions cinq cent quatorze mille neuf cent soixante-quatre (3.514.964) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01.-EUR).

2. Souscription des trois millions cinq cent quatorze mille neuf cent soixante-quatre (3.514.964) nouvelles parts sociales et libération de ces parts sociales par conversion de créances en capital dont la société est redevable envers les associés de la manière suivante:

- W2007 Finance Sub LLC: un million sept cent un mille neuf cent vingt-et-une (1.701.921) parts sociales pour un montant de dix-sept mille dix-neuf euros vingt-et-un cents (17.019,21.-EUR);
- W2007 Parallel Bora S.à r.l.: cinquante-cinq mille cinq cent soixante-et-une (55.561) parts sociales pour un montant de cinq cent cinquante-cinq euros soixante-et-un cents (555,61.-EUR);
- Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005: un million six cent mille neuf cent vingt-sept (1.600.927) parts sociales pour un montant de seize mille neuf euros vingt-sept cents (16.009,27.-EUR); et
- Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), Limited partnership: cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-cinq (156.555) parts sociales pour un montant de mille cinq cent soixante-cinq euros cinquante-cinq cents (1.565,55.-EUR).

Les associés susnommés payeront ces parts sociales souscrites en fonction de leurs droits respectifs par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible en capital dont la société leur est redevable.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Par la suite, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente-cinq mille cent quarante-neuf euros soixante-quatre cents (35.149,64.-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à quarante-sept mille six cent quarante-neuf euros soixante-quatre cents (47.649,64.-EUR) par la création et l'émission de trois millions cinq cent quatorze mille neuf cent soixante-quatre (3.514.964) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01.-EUR).

Souscription - Libération

Les trois millions cinq cent quatorze mille neuf cent soixante-quatre (3.514.964) parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites comme suit:

1. W2007 Finance Sub LLC, a déclaré souscrire un million sept cent un mille neuf cent vingt-et-une (1.701.921) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01.-EUR) chacune et les libérer entièrement par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible en capital dont la société lui est redevable pour un montant de dix-sept mille dix-neuf euros vingt-et-un cents (17.019,21.-EUR);
2. W2007 Parallel Bora S.à r.l., a déclaré souscrire cinquante-cinq mille cinq cent soixante-et-une (55.561) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01.-EUR) chacune et les libérer entièrement par conversion d'une

créance certaine, liquide et exigible en capital dont la société lui est redevable pour un montant de cinq cent cinquante-cinq euros soixante-et-un cents (555,61.-EUR);

3. Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, a déclaré souscrire un million six cent mille neuf cent vingt-sept (1.600.927) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01.-EUR) chacune et les libérer entièrement par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible en capital dont la société lui est redevable pour un montant de seize mille neuf euros vingt-sept cents (16.009,27.-EUR);

4. Whitehall Street International Employee Fund 2005 (Delaware), Limited partnership, a déclaré souscrire cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-cinq (156.555) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01.-EUR) chacune et les libérer entièrement par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible en capital dont la société lui est redevable pour un montant de mille cinq cent soixante-cinq euros cinquante-cinq cents (1.565,55.-EUR).

Preuve de la contribution

L'existence et la valeur de la créance résultent d'un bilan de la société daté du 21 décembre 2007 ainsi que d'une déclaration de la Gérance.

Ces documents, après avoir été signés " ne varietur " par la comparante susnommée et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Deuxième résolution

Les associés prénommés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-sept mille six cent quarante-neuf euros soixante-quatre cents (47.649,64.-EUR) divisé en quatre millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-quatre (4.764.964) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01.-EUR), entièrement souscrites et libérées."

Couts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 2.000.-€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, Frieders

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 JAN. 2008. LAC/2008/950. Reçu à 1%: trois cent cinquante-et-un euros cinquante cents (EUR 351,50)

Pr. Le Receveur, Francis Sandt (signé): Carole Frising

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009014236/212/241.

(090013889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

S.A. Enemge, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009014644/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05746. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

MH Germany Property VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.633.700,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.573.

—
In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mansford Europe Investments S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 136,075, registered with the Luxembourg Trade & Companies' Register under the number B 111.465,

being the sole shareholder of MH Germany Property VII S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade & Companies' Register under the number B 120.573, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 10 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 November 2006. The articles of incorporation have not been amended until today (the "Company"),

duly represented by Rui Ah Lima, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing person representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to five million six hundred thirty-three thousand and seven hundred Euro (EUR 5,633,700.-) represented by two hundred twenty-five thousand three hundred forty-eight (225,348) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a debt owed to Mansford Europe Investments S.à.r.l., valued as attached to the present deed in the amount of five million six hundred twenty-one thousand and two hundred Euro (EUR 5,621,200.-) by the issue of two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-eight (224,848) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at five million six hundred thirty-three thousand and seven hundred Euro (EUR 5,633,700.-) represented by two hundred twenty-five thousand three hundred forty-eight (225,348) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, up to five million six hundred thirty-three thousand and seven hundred Euro (EUR 5,633,700.-) represented by two hundred twenty-five thousand three hundred forty-eight (225,348) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by a contribution in kind consisting of a debt owed to Mansford Europe Investments S.à.r.l., valued as attached to the present deed in the amount of five million six hundred twenty-one thousand and two hundred Euro (EUR 5,621,200.-) by the issue of two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-eight (224,848) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All new issued shares have been entirely subscribed by Mansford Europe Investments S.à.r.l.

The subscribed shares have been fully paid up through the cancellation of the debt (the "Debt") owed by the Company to Mansford Europe Investments S.à.r.l. as described hereafter.

The Debt consists of an amount of five million six hundred twenty-one thousand and two hundred Euro (EUR 5,621,200.-) paid to the Company, representing a percentage of the total of advances lent by Mansford Europe Investments S.à.r.l. to the Company.

The proof of the existence and of the value of the Debt owed by the Company to Mansford Europe Investments S.à.r.l., amounting to five million six hundred twenty-one thousand and two hundred Euro (EUR 5,621,200.-), has been produced according to: (i) a certificate of the legal representative of Mansford Europe Investments S.à.r.l. attesting that Mansford Europe Investments S.à.r.l. has a debt free and clear of any liens, encumbrances, rights, charges, guarantees, pledges and options in the amount of five million six hundred twenty-one thousand and two hundred Euro (EUR 5,621,200.-), and (ii) the confirmation of Mansford Europe Investments S.à.r.l., that it is legally authorized to transfer such debt as capital to the Company.

Such declaration, after signature ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

Further the foregoing resolutions, the article 6 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at five million six hundred thirty-three thousand and seven hundred Euro (EUR 5,633,700.-) represented by two hundred twenty-five thousand three hundred forty-eight (225,348) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by her first and surname, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Mansford Europe Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit applicable au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de EUR 136.075, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.465,

étant le seul associé de MH Germany Property VII S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit applicable au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.573, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2006, l'acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés, (la «Société»),

dûment représentée par Rui Ah Lima, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinq millions six cent trente trois mille sept cents euros (EUR 5.633.700,-) représenté par deux cent vingt-cinq mille trois cent quarante-huit (225.348) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une dette due à Mansford Europe Investments S.à.r.l., estimée selon les documents ci-joint, à un montant de cinq millions six cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 5.621.200,-), par l'émission de deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-huit (224.848) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq millions six cent trente trois mille sept cents euros (EUR 5.633.700,-) représenté par deux cent vingt-cinq mille trois cent quarante-huit (225.348) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinq millions six cent trente trois mille sept cents euros (EUR 5.633.700,-) représenté par deux cent vingt-cinq mille trois cent quarante-huit (225.348) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une dette due à Mansford Europe Investments S.à.r.l., estimée selon les documents ci-joint, à un montant de cinq millions six cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 5.621.200,-), par l'émission de deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-huit (224.848) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Mansford Europe Investments S.à.r.l. mentionnée ci-avant.

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par l'annulation de la dette (la «Dette») due par la Société à Mansford Europe Investments S.à.r.l., décrite ci-après.

La dette est constituée d'un montant de cinq millions six cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 5.621.200,-), représentant un pourcentage des avances prêtées par Mansford Europe Investments S.à.r.l. à la Société.

La preuve de l'existence de la valeur de la dette due par la Société à Mansford Europe Investments S.à.r.l., s'élevant à cinq millions six cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 5.621.200,-), a été rapportée au notaire instrumentant par la production (i) d'un certificat des représentants légaux de Mansford Europe Investments S.à.r.l. attestant du fait que Mansford Europe Investments S.à.r.l. possède une créance libre de tous privilèges, charges, droits, garanties, sûretés, gages et option, d'un montant de cinq millions six cent vingt et un mille deux cent euros (EUR 5.621.200,-) et (ii) la confirmation attestant du fait que Mansford Europe Investments S.à.r.l. est autorisé à effectuer le transfert de cette créance à la Société.

Cette déclaration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions six-cent trente trois mille sept-cents euros (EUR 5.633.700,-) représenté par deux-cent vingt-cinq mille trois-cent quarante-huit (225.348) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. AH LIMA et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. Relation: LAC/2009/642. - Reçu vingt-huit mille cent six euros (0,50% = 28.106,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009013315/242/168.

(090012974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Tishman Speyer French Venture III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 457.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.592.

In the year two thousand and eight, on the ninth of December
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Mr. Gael Toutain, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 3rd, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture III S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.592 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 152, dated January 19th, 2008 and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated September 30th, 2008, under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at three hundred fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) divided into fourteen thousand and fourteen (14,014) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred seven thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 107,475.-) to raise it from its present amount of three hundred fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) to four hundred fifty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 457,825.-) by creation and issue of four thousand two hundred ninety-nine (4,299) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the four thousand two hundred ninety-nine (4,299) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred seven thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 107,475.-) as follows:

(i) by contribution in cash of the amount of sixty-nine thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 69,425.-). This sum is fully paid up in cash so that the said amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

(ii) by contribution in kind in the amount of thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company.

Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-) in aggregate held by the sole shareholder as represented hereabove against the Company (the "Claim").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at 1st December 2008, as well as a certificate issued by the managers of the sole shareholder on 3rd December 2008.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-).

Effective implementation of the contribution in kind

The sole shareholder, contributor, represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds the Claim against the Company amounting to a counter value of thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-);

- the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the sole shareholder is entitled to receive payment of the Claim;

- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of thirty-eight thousand fifty Euro (EUR 38,050.-).

Report of Company's sole manager

The report of the sole manager of the Company, dated 3rd December 2008, annexed to the present deed, attests that Mr Marcel STEPHANY, Category B manager of the sole manager of the Company, and Ms Geraldine COPELAND WRIGHT, Category A Manager of the sole manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the sole manager of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred fifty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 457,825.-) represented by eighteen thousand three hundred thirteen (18,313) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture III S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.592 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 en date du 19 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 30 septembre 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) représenté par quatorze mille quatorze (14.014) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 107.475,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) à quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 457.825,-) par la

création et l'émission de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (4.299) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (4.299) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 107.475,-) comme suit:

(i) par apport en numéraire d'un montant de soixante-neuf mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 69.425,-). Cette somme a été entièrement payée en numéraire de sorte qu'elle est dès à présent à la disposition de la société tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

(ii) par apport en nature d'un montant de trente-huit mille cinquante Euros (EUR 38.050,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique sur la Société.

Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de trente-huit mille cinquante Euros (EUR 38.050,-) détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant à travers d'un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 1er décembre 2008 ainsi que d'un certificat émis par les gérants de l'associé unique en date du 3 décembre 2008.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimé à trente-huit mille cinquante Euros (EUR 38.050,-).

Réalisation effective de l'apport

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de trente-huit mille cinquante euros (EUR 38.050,-) à l'encontre de la Société;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'associé unique n'a le droit d'acquérir la Créance;
- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de trente-huit mille cinquante Euros (EUR 38.050,-);

Rapport du gérant unique

Le rapport du gérant unique de la Société en date du 3 décembre 2008, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Marcel STEPHANY, gérant de catégorie B du gérant unique de la Société, et Madame Geraldine COPELAND WRIGHT, gérant de catégorie A du gérant unique de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants du gérant unique de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 457.825,-) représenté par dix-huit mille trois cent treize (18.313) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gael Toutain, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2008. LAC / 2008 / 49820. Reçu à 0,5%: cinq cent trente-sept euros trente-huit cents (537,38 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Senningerberg, le 22 janvier 2009. Paul BETTINGEN.
 Référence de publication: 2009013592/202/161.
 (090013148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Van Holder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.
 R.C.S. Luxembourg B 59.895.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009014674/8812/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10027. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Whitehall French RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
 R.C.S. Luxembourg B 109.603.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of December.
 Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3886649, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH Advisors, L.L.C. 2005, here represented by Me Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the current shareholder of Whitehall French RE 3 S.à r.l., having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 109 603 (the Company), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated July 21, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1336 of December 7, 2005. The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître Paul BETTINGEN, prenamed, dated November 8, 2005 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 615 of March 24, 2006.

II. That the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Decision to reduce the nominal value of each share, from twenty-five euro (€ 25.-) to one cent euro (€ 0.01.-) each.
- 2) Decision to increase the capital of the Company by an amount of two hundred thirty-three thousand nine hundred eighteen euro twenty-six cent (€ 233,918.26.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) to two hundred forty-six thousand four hundred eighteen euro twenty-six cent (€ 246,418.26.-) by the issuance of twenty-three million three hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-six (23,391,826) new shares having a par value of one cent euro (€ 0.01.-) each.
- 3) Subscription of twenty-three million three hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-six (23,391,826) new shares and paying up these shares by contribution in kind of a receivable held by Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2005 against the Company;
- 4) Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above modification.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder of the Company decides to reduce the nominal value of each share, from twenty-five euro (€ 25.-) to one cent euro (€ 0.01.-) each and to replace each existing share of twenty-five euro (€ 25.-) by two thousand five hundred (2,500) shares of one cent euro (€ 0.01.-).

Second resolution

The shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of two hundred thirty-three thousand nine hundred eighteen euro twenty-six cent (€ 233,918.26.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) to two hundred forty-six thousand four hundred eighteen euro twenty-six cent (€ 246,418.26.-) by the issuance of twenty-three million three hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-six (23,391,826) new shares having a par value of one cent euro (€ 0.01.-) each.

Subscription - Payment

The shareholder of the Company decides to subscribe for all the twenty-three million three hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-six (23,391,826) new shares and to pay up these shares by contribution in kind of a receivable held by Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2005 against the Company.

The existence of the said receivable results from an interim balance sheet as per December 24, 2008.

Such balance sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The shareholder of the Company decides to amend article 6 of the Articles of Association that now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at two hundred forty-six thousand four hundred eighteen euro twenty-six cent (€ 246,418.26.-), represented by twenty-four million six hundred forty-one thousand eight hundred twenty-six (24,641,826) shares, with a nominal value of one cent euro (€ 0.01.-) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 3,100.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2005, un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 3886649 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' WH Advisors, L.L.C. 2005, ici représenté par Me Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "in varietur" par le manda-taire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associé actuel de la société Whitehall French RE 3 S.à r.l. avec siège social au 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 109 603 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1336 du 7 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, prénommé, en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 615 du 24 mars 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1) Réduction de la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq euros (€ 25.-) à un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune.
- 2) Augmentation de capital à concurrence de deux cent trente-trois mille neuf cent dix-huit euros vingt-six cents (€ 233.918,26.-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à deux cent quarante-six mille quatre cent dix-huit euros vingt-six cents (€246.418,26.-) par l'émission de vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-six (23.391.826) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01.-) chacune.
- 3) Souscription des vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-six (23.391.826) nouvelles parts sociales par un apport en nature d'une créance enregistrée dans le compte courant d'associés détenue par Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2005 contre la société.
- 4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé de la Société décide de réduire la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq euros (€ 25) à un centime d'euro (€ 0,01) chacune et de remplacer chaque part existante de vingt-cinq euros (€ 25.-) par deux mille cinq cents (2.500) parts d'un cent d'euro (€ 0,01.-) .

Deuxième résolution

L'associé de la Société décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent trente-trois mille neuf cent dix-huit euros vingt-six cents (€ 233.918,26.-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à deux cent quarante-six mille quatre cent dix-huit euros vingt-six cents (€ 246.418,26.-) par l'émission de vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-six (23.391.826) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune.

Souscription et Paiement

L'associé de la Société décide de souscrire aux vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-six (23.391.826) nouvelles parts sociales par un apport en nature d'une créance détenue par Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2005 contre la société.

L'existence de la créance résulte d'un bilan intérimaire de la société du 24 décembre 2008.

Ce document, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Troisième résolution

L'associé de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à deux cent quarante-six mille quatre cent dix-huit euros vingt-six cents (€ 246.418,26.-) représenté par vingt-quatre millions six cent quarante et un mille huit cent vingt-six (24.641.826) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 3.100.- €.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent acte a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 JAN. 2009. Relation: LAC / 2009 / 135. Reçu à 0,5%: mille cent soixante-neuf euros cinquante-neuf cents (1.169,59 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009013589/212/146.

(090013162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Re De Co Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.410.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014634/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04541. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Wexford Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 99.556.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of December,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "WEXFORD HOLDING COMPANY S.A.", a société anonyme holding, having its registered office in L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 99 556, incorporated by deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg-Eich, on March 5, 2004, published in the Mémorial C, number 347 of March 29, 2004.

The meeting was opened and presided by Nikolaos KOROGIANNAKIS, lawyer, residing in Brussels,

The Chairman appointed as secretary Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Luc BRAUN, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of one million two hundred and fifty thousand US Dollars (1,250,000.-USD) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty thousand US Dollars (250,000.-USD) to one million five hundred thousand US Dollars (1,500,000.-USD), by the creation and issuing of one thousand two hundred and fifty (1,250) new shares with a par value of one thousand US Dollars (1,000.-USD) each, to be entirely paid up in cash, having the same rights and advantages as the existing shares.

2. Subscription and payment of six hundred and twenty-five (625) new shares by "DEVONSHIRE SHIPPING AND INVESTMENT LIMITED", having its registered office at Marshall Islands and of six hundred and twenty-five (625) new shares by "EXETER SHIPPING AND INVESTMENT LIMITED", having its registered office at Marshall Islands.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxy of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxy-holder representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the two hundred and fifty (250) shares representing the whole corporate capital of two hundred and fifty thousand US Dollars (250,000.-USD) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of one million two hundred and fifty thousand US Dollars (1,250,000.- USD) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty thousand US Dollars (250,000.-USD) to one million five hundred thousand US Dollars (1,500,000.-USD), by the creation and issuing of one

thousand two hundred and fifty (1,250) new shares with a par value of one thousand US Dollars (1,000.-USD) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Subscription and Payment

These one thousand two hundred and fifty (1,250) newly issued shares have been entirely subscribed as follows:

a) six hundred and twenty-five (625) new shares by "DEVONSHIRE SHIPPING AND INVESTMENT LIMITED", a limited company, with registered office at Marshall Islands, represented by Mr Nikolaos KOROGIANNAKIS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal at Marshall Islands on December 12, 2008, which proxy shall remain annexed to the present deed.

b) six hundred and twenty-five (625) new shares by "EXETER SHIPPING AND INVESTMENT LIMITED", a limited company, with registered office at Marshall Islands, represented by Mr Nikolaos KOROGIANNAKIS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal at Marshall Islands on December 12, 2008, which proxy shall remain annexed to the present deed.

These new shares thus subscribed have been entirely paid up in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty thousand US Dollars (1,250,000.-USD) is from now on at the free and entire disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolution to be worded as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is fixed at one million five hundred thousand US Dollars (1,500,000.-USD) represented by one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of one thousand US Dollars (1,000.-USD) each."

Estimate of costs

For the purpose of the registration the increase of capital by an amount of one million two hundred and fifty thousand US Dollars (1,250,000.-USD) is valued at 912,500.-€.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at 7,050.-€.

There being no further item before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le seize décembre,

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "WEXFORD HOLDING COMPANY S.A.", avec siège social à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 99 556, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 347 du 29 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Nikolaos KOROGIANNAKIS, avocat, demeurant à Bruxelles.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Jean- Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Luc BRAUN, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant d'un million deux cent cinquante mille dollars U.S. (1.250.000 \$ U.S.) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille dollars U.S. (250.000 \$ U.S.) à un million cinq cent mille dollars U.S. (1.500.000 \$ U.S.), par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars U.S. 1.000 \$ U.S.) chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération de six cent vingt-cinq (625) actions nouvelles par la société "DEVONSHIRE SHIPPING AND INVESTMENT LIMITED", ayant son siège social aux Iles Marshall et six cent vingt-cinq (625) actions nouvelles par la société "EXETER SHIPPING AND INVESTMENT LIMITED", ayant son siège social aux Iles Marshall.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux cent cinquante (250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille dollars U.S. (250.000.-\$ U.S.) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour duquel les actionnaires ont préalablement pris connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'un million deux cent cinquante mille dollars U.S. (1.250.000 \$ U.S.) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille dollars U.S. (250.000 \$ U.S.) à un million cinq cent mille dollars U.S. (1.500.000 \$ U.S.) par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars U.S. (1.000 \$ U.S.) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Ces mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites comme suit:

a) six cent vingt-cinq (625) actions nouvelles par "DEVONSHIRE SHIPPING AND INVESTMENT LIMITED" une limited company avec siège social aux Iles Marshall, représentée par Monsieur Nikolaos KOROGIANNAKIS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée aux Iles Marshall, le 12 décembre 2008, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

b) six cent vingt-cinq (625) actions nouvelles par "EXETER SHIPPING AND INVESTMENT LIMITED" une limited company avec siège social aux Iles Marshall, représentée par Monsieur Nikolaos KOROGIANNAKIS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée aux Iles Marshall, le 12 décembre 2008, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Ces nouvelles actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille dollars U.S. (1.250.000.-\$ U.S.) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à un million cinq cent mille dollars U.S. (1.500.000.-\$ U.S.) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille dollars U.S. (1.000.-\$ U.S.) chacune."

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital à concurrence d'un montant d'un million deux cent cinquante mille dollars U.S. (1.250.000.-\$ U.S.) est évaluée à 912.500.-€.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 7.050.-€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Korogiannakis, J.-M. Poos, L. Braun, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 DEC. 2008. Relation: LAC / 2008 / 51124. Reçu à 0,50%: quatre mille cinq cent soixante-cinq euros trente-huit cents (€ 4.565,38).

Le Releveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009013586/212/153.

(090013185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Launer International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 49.356.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014690/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05980. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.458.150,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, having a share capital of fifteen million four hundred fifty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 15,458,150.-), incorporated following a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing then in Luxembourg of 25 January 2002, published In the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 726 of 13 May 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.705 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 23 December 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is opened at 2.45 p.m. and is presided by Ms Christel DI MARCO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Me Tom LOESCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Emilie STIL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of eight hundred six thousand euro (EUR 806,000.-) to bring it from its current amount of fifteen million four hundred fifty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 15,458,150.-) divided into one hundred twenty-three thousand six hundred sixty-four (123,664) class A shares, one hundred eighty-five thousand four hundred ninety-eight (185,498) class B shares and three hundred nine thousand one hundred sixty-four (309,164) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to fourteen million six hundred fifty-two thousand one hundred fifty euro (EUR 14,652,150.-) divided into one hundred seventeen thousand two hundred sixteen (117,216) class A shares, one hundred seventy-five thousand eight hundred twenty-six (175,826) class B shares and two hundred ninety-three thousand forty-four (293,044) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by way of redemption and cancellation of six thousand four hundred forty-eight (6,448) class A shares, nine thousand six hundred seventy-two (9,672) class B shares and sixteen thousand one hundred twenty (16,120) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1).

3. To grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the resolutions to be adopted under items 1) to 2).

4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital is represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of eight hundred six thousand euro (EUR 806,000.-) to bring it from its current amount of fifteen million four hundred fifty-eight thousand one hundred fifty euro (EUR 15,458,150.-) divided into one hundred twenty-three thousand six hundred sixty-four (123,664) class A shares, one hundred eighty-five thousand four hundred ninety-eight (185,498) class B shares and three hundred nine thousand one hundred sixty-four (309,164) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to fourteen million six hundred fifty-two thousand one hundred fifty euro (EUR 14,652,150.-) divided into one hundred seventeen thousand two hundred sixteen (117,216) class A shares, one hundred seventy-five thousand eight hundred twenty-six (175,826) class B shares and two hundred ninety-three thousand forty-four (293,044) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by way of redemption and cancellation of (i) six thousand four hundred forty-eight (6,448) class A shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of eighty thousand six hundred euro (EUR 80,600.-) to the shareholder AXA Alternative Participations SICAV I and of eighty thousand six hundred euro (EUR 80,600.-) to the shareholder AXA Alternative Participations SICAV II, (ii) nine thousand six hundred seventy-two (9,672) class B shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of two hundred forty-one thousand eight hundred euro (EUR 241,800.-) to the shareholder Matignon Développement 3 SAS, and (iii) sixteen thousand one hundred twenty (16,120) class C shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of four hundred three thousand euro (EUR 403,000.-) to the shareholder The UBK PEPP Lux. S.à r.l.

The repayments may only take place in accordance with the respects of the rights of the existing creditors of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

" **6.1** The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at fourteen million six hundred fifty-two thousand one hundred fifty euro (EUR 14,652,150.-) represented by five hundred eighty-six thousand eighty-six (586,086) shares, consisting of the following:

one hundred seventeen thousand two hundred sixteen (117,216) ordinary shares (designated hereby as the "Class A Ordinary Shares") having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;

one hundred seventy-five thousand eight hundred twenty-six (175,826) ordinary shares (designated hereby as the "Class B Ordinary Shares") having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share; and

two hundred ninety-three thousand forty-four (293,044) ordinary shares (designated hereby as the "Class C Ordinary Shares") having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the above resolutions taken by the general meeting of the shareholders and in particular to amend the shareholders' register.

No further issue remaining on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourns the meeting at 2.55 p.m.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euros (EUR 1,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire, résident à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois; ayant un capital social de quinze millions quatre cent cinquante-huit mille cent cinquante euros (EUR 15.458.150,-), avec un siège social situé au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée par acte de Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 726, du 13 mai 2002, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sus le numéro B 85.705 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2008 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 14.45 heures et est présidée par Madame Christel DI MARCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Emilie STIL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de huit cent six mille euros (EUR 806.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de quinze millions quatre cent cinquante-huit mille cent cinquante euros (EUR 15.458.150,-) divisé en cent vingt-trois mille six cent soixante-quatre (123.664) parts sociales de catégorie A, cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (185.498) parts sociales de catégorie B et trois cent neuf mille cent soixante-quatre (309.164) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à quatorze millions six cent cinquante-deux mille cent cinquante euros (EUR 14.652.150,-) divisé en cent dix-sept mille deux cent seize (117.216) parts sociales de catégorie A, cent soixante-quinze mille huit cent vingt-six (175.826) parts sociales de catégorie B et deux cent quatre-vingt-treize mille quarante-quatre (293.044) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie de rachat et d'annulation de six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de catégorie A, neuf mille six cent soixante-douze (9.672) parts sociales de catégorie B et seize mille cent vingt (16.120) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modifier l'article 6 alinéa premier des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous le point 1.

3. Accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures nécessaires en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure du nécessaire, les résolutions à adopter en vertu des points 1) et 2).

4. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social est représenté à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment Informés avant cette assemblée.

L'assemblée générale, après délibérations, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de huit cent six mille euros (EUR 806.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de quinze millions quatre cent cinquante-huit mille cent cinquante euros (EUR 15.458.150,-) divisé en cent vingt-trois mille six cent soixante-quatre (123.664) parts sociales de catégorie A, cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (185.498) parts sociales de catégorie B et trois cent neuf mille cent soixante-quatre (309.164) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à quatorze millions six cent cinquante-deux mille cent cinquante euros (EUR 14.652.150,-) divisé en cent dix-sept mille deux cent seize (117.216) parts sociales de catégorie A, cent soixante-quinze mille huit cent vingt-six (175.826) parts sociales de catégorie B et deux cent quatre-vingt-treize mille quarante-quatre (293.044) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie de rachat et d'annulation de (i) six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale

de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de quatre-vingt mille six cents euros (EUR 80.600,-) à l'associé AXA Alternative Participations SICAV I et de quatre-vingt mille six cents euros (EUR 80.600,-) à l'associé AXA Alternative Participations SICAV II, (ii) neuf mille six cent soixante-douze (9.672) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de deux cent quarante et un mille huit cents euros (EUR 241.800,-) à l'associé Matignon Développement 3 SAS et (iii) seize mille cent vingt (16.120) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de quatre cent trois mille euros (EUR 403.000,-) à l'associé The UBK PEPP Lux. S.à r.l.

Lesdits remboursements ne pourront s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **6.1** La valeur nominale du capital social est fixée à quatorze millions six cent cinquante-deux mille cent cinquante euros (EUR 14.652.150,-) représenté par cinq cent quatre-vingt six mille quatre-vingt-six (586.086) parts sociales consistant en:

cent dix-sept mille deux cent seize (117.216) parts sociales ordinaires (ci-après désignées "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale;

cent soixante-quinze mille huit cent vingt-six (175.826) parts sociales ordinaires (ci-après désignées "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et

deux cent quatre-vingt-treize mille quarante-quatre (293.044) parts sociales ordinaires (ci-après désignées "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale."

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions ci-dessus adoptées par l'assemblée générale des associés et en particulier pour modifier le registre des associés.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et aucun associé présent ou représenté ne demandant la parole, le Président ajourne la réunion à 14.55 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DI MARCO, T. LOESCH, E. STIL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 29 décembre 2008. LAC/2008/52690. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009013527/220/194.

(090013209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

EAVF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.742.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 118.851.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

EAVF, LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 7 Newgate Street, London EC1A 7NX and registered with the Registrar of Companies, Companies House, Cardiff under number LP11069 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Christel Di Marco, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée EAVF S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of one million four hundred forty-two thousand euro (EUR 1,442,000.-), with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-118.851, and incorporated following a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing then in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on August 11, 2006, published in the Mémorial C, No 1830 on 29 September 2006 (the "Company"). The articles of incorporation have last been amended following a deed of the undersigned notary on 18 April, 2007, published in the Mémorial C, No 1327 on 2 July 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred forty-two thousand euro (EUR 1,442,000.-) to one million seven hundred forty-two thousand euro (EUR 1,742,000.-).

2 To issue twelve thousand (12,000) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by EAVF, LP and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred forty-two thousand euro (EUR 1,442,000.-) to one million seven hundred forty-two thousand euro (EUR 1,742,000.-).

Second resolution

The sole Shareholder resolved to issue twelve thousand (12,000) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms Christel DI MARCO, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of EAVF, LP, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for twelve thousand (12,000) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the twelve thousand (12,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 6. Corporate capital.

6.1. The share capital is fixed at one million seven hundred forty-two thousand euro (EUR 1,742,000.-), represented by sixty-nine thousand six hundred eighty (69,680) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EAVF, LP, une société en commandite de droit anglais et gallois, ayant son principal établissement au 7 Newgate Street, Londres EC 1A 7NX, Royaume-Uni et enregistrée auprès du registre des sociétés de Cardiff sous le numéro LP11069 (l'"Associé unique"),

représentée par Madame Christel Di Marco, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2008.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EAVF S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de un million quatre cent quarante-deux mille euro (EUR 1.442.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.851, et constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, le 11 août 2006, publié au Mémorial C n° 1830 le 29 septembre 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 18 avril 2007, publié au Mémorial C, n° 1327 le 2 juillet 2007.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quarante-deux mille euros (EUR 1.442.000,-) à un million sept cent quarante-deux mille euros (EUR 1.742.000,-).

2 Emission de douze mille (12.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par EAVF, LP et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus,

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quarante-deux mille euros (EUR 1.442.000,-) à un million sept cent quarante-deux mille euros (EUR 1.742.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre douze mille (12.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Madame Christel DI MARCO, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EAVF, LP, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les douze mille (12.000) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à un million sept cent quarante-deux mille euros (EUR 1.742.000,-), représenté par soixante-neuf mille six cent quatre-vingts (69.680) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci-après, les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les "Associés".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par son nom, prénoms usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Di Marco, G. LECUIT.

Energistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52054. Reçu: mille cinq cents euros (1.500,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009013524/220/140.

(090013236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Espace Lavandier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESPACE LAVANDIER SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009015232/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07836. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015138/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08489. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.